

# RAPPORT D'ENQUÊTE

## CAMIONNAGE FERNAND MARCOUX INC. À SAINTE-MARIE

### ACCIDENT

#### Intoxication de trois sauveteurs, d'un employeur et d'un travailleur

Le 19 mai 2004, M. Fernand Marcoux, de l'entreprise Camionnage Fernand Marcoux inc. de Sainte-Marie, tombe inconscient à l'intérieur de la citerne d'un camion et 4 personnes y perdent tour à tour conscience en voulant le secourir.

#### Rappel des événements

M. Fernand Marcoux a été intoxiqué et a perdu connaissance après avoir pénétré dans une citerne ayant servi à transporter du lisier. Il a pénétré dans la citerne par la trappe de chargement pour enlever l'objet qui obstruait la turbine, sans ouvrir l'accès à la turbine à l'avant ni la trappe d'évacuation à l'arrière. Quatre personnes voulant lui prêter assistance ont également perdu conscience.

#### Constatations de la CSST

L'enquête a permis aux inspecteurs de la CSST de retenir quatre causes à l'origine de l'accident :

- Le bris du flotteur permet à sa tige d'entrer en contact avec la turbine de la citerne ;
- La méthode de travail pour intervenir dans un espace clos n'est pas sécuritaire ;
- La concentration d'hydrogène sulfuré provoque une perte de conscience rapide ;
- La gestion de la santé et de la sécurité à l'égard des travaux dans la citerne est déficiente.

#### Exigences de la CSST

La CSST a :

- Apposé un scellé sur le camion-citerne afin d'en interdire l'utilisation et a demandé une inspection de la turbine par le fabricant (l'interdiction a été levée par la suite) ;
- Interdit à quiconque d'entrer dans les citernes sans suivre une méthode sécuritaire et demandé à l'employeur de préparer et de mettre en application des procédures quant à la réparation et à l'entretien d'une citerne ainsi qu'au déblocage d'une turbine dans une citerne.

#### Suivis de l'enquête

Pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise, la CSST :

- Informera la clientèle du milieu agricole concernée de l'accident, de ses causes ainsi que des mesures à prendre afin de prévenir la répétition d'un accident similaire et la sensibilisera à cette réalité ;
- Avisera de l'accident les fabricants de citernes et de camions-citernes et demandera leur collaboration pour qu'ils apportent les corrections demandées dans le rapport d'enquête et informent leurs clients sur la façon sécuritaire d'utiliser leurs équipements.

Source : Communiqué de presse, CSST, 2 février 2005.

**RAPPORT D'ENQUÊTE  
CAMIONNAGE FERNAND MARCOUX INC. À SAINTE-MARIE**

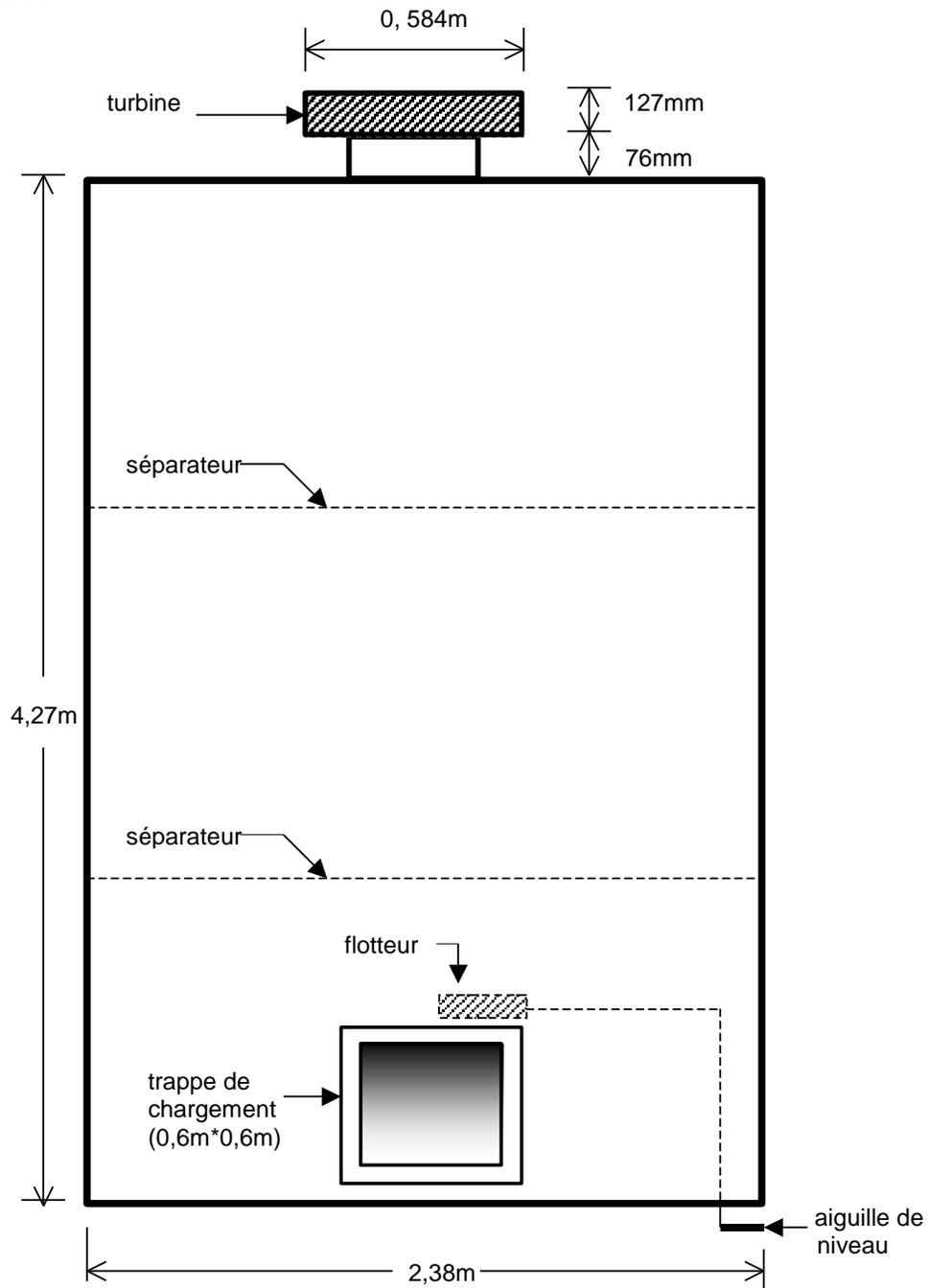
**Figure 1 – Le camion-citerne**



# RAPPORT D'ENQUÊTE CAMIONNAGE FERNAND MARCOUX INC. À SAINTE-MARIE

**Figure 2 – La citerne**

vue de dessus



Préparé par Donald Boutin ing.  
à partir des données des enquêteurs.